

Distribution limitée

WHC-01/CONF.208/2
Paris, le 9 décembre 2001
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-cinquième session

**Helsinki, Finlande
11-16 décembre 2001**

MANUEL DE PRISE DE DECISIONS

Ce Manuel de prise de décisions a été rédigé pour faciliter la prise de décisions du Comité

POINT 1

OUVERTURE DE LA SESSION PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'UNESCO OU SON REPRESENTANT

La session d'ouverture est ouverte à la presse.

Allocution de bienvenue par le Président du Comité du patrimoine mondial, M. Henrik Lilius (Finlande)

Discours du Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura

Discours de la Présidente de la Finlande, Mme Tarja Halonen

Discours de Mme Suvi Lindén, Ministre finlandaise de la Culture

Discours de Mme Satu Hassi, Ministre finlandaise de l'Environnement et Ministre des Affaires de Développement international

PAUSE CAFE

POINT 2(a)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

Documents concernés :

Ordre du jour et calendrier provisoires
WHC-01/CONF.208/1 Rev.1

Manuel de prise de décisions
WHC-01/CONF.208/2

Liste provisoire des documents
WHC-01/CONF/INF.1 Rev.1

Action requise :

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

POINT 2(b)

Proposition de révision du *Règlement intérieur*

A noter :

La session du Comité ne sera ouverte qu'aux membres du Comité, aux organes consultatifs, aux Etats parties observateurs et, avec le consentement du Comité, aux autres observateurs qui ont demandé par écrit le statut d'observateur.

L'amendement proposé à l'article 8.2 du Règlement intérieur est le suivant, avec les insertions proposées en **gras** :

8.2 Le Comité peut autoriser à participer à ses sessions l'Organisation des Nations Unies et les institutions du système des Nations Unies, ainsi que, si elles lui en font la demande par écrit, d'autres organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales, **des missions d'observateurs auprès de l'UNESCO** et des institutions à but non lucratif ayant une activité dans le domaine visé par la Convention.

POINT 2(b)
(suite)

Action requise :

Le Comité est prié de :

1. Discuter de l'amendement proposé ;
2. Décider si l'amendement proposé doit être adopté.

POINT 3

RAPPORT SUR LES ACTIVITES ENTREPRISES PAR LE SECRETARIAT DEPUIS LA VINGT-QUATRIEME SESSION DU COMITE

Documents concernés :

Rapport du Secrétariat sur les activités entreprises depuis la vingt quatrième session du Comité du patrimoine mondial.
WHC-01/CONF.208/INF.3

Action requise :

Le Comité est prié de :

Prendre note du rapport du Secrétariat sur les activités entreprises par le Secrétariat depuis la vingt-quatrième session du Comité du patrimoine mondial.

POINT 4(a)

RAPPORT DES RAPPORTEURS SUR LA VINGT-CINQUIEME SESSION ORDINAIRE ET LA VINGT-CINQUIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Documents concernés :

Rapport du Rapporteur de la vingt-cinquième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial, Paris, 25-30 juin 2001
WHC-01/CONF.208/3

Rapport du Rapporteur de la vingt-cinquième session extraordinaire du Bureau, Helsinki, Finlande, 7-8 décembre 2001
WHC-01/CONF.208/4

Action requise :

Le Comité est prié de prendre note du rapport du Rapporteur de la vingt-cinquième session ordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial, 25-30 juin 2001 (WHC-01/CONF.208/3) et du Rapport du Rapporteur de la vingt-cinquième session extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial, Helsinki, Finlande, 7-8 décembre (WHC-01/CONF.208/4)

POINT 4(b)

SUIVI DE LA RESOLUTION DE LA TREIZIEME ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES (30-31 OCTOBRE 2001) : ACTES CONSTITUANT «UN CRIME CONTRE L'HUMANITE »

Documents concernés :

Actes constituant « Un crime contre le patrimoine commun de l'humanité » (Résolutions de la treizième Assemblée générale des Etats parties et de la trente et unième Conférence générale de l'UNESCO) **WHC-01/CONF.208/23**

Action requise :

1. Le Comité est prié de prendre note des informations présentées dans le document **WHC-01/CONF.208/23** ; et
2. d'étudier:
 - a) *les moyens de renforcer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, spécialement par rapport à d'autres Conventions pertinentes de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel ;*
 - b) *des mesures pour améliorer la promotion de l'éducation, les activités de sensibilisation et de communication concernant les valeurs irremplaçables du patrimoine culturel de l'humanité ; et*
 - c) *de meilleurs mécanismes pour promouvoir la documentation scientifique sur les sites potentiels et actuels du patrimoine mondial culturel.*

POINT 5

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE REFORME

Documents concernés : Rapport sur les questions de réforme
WHC-01/CONF.208/5

Décision requise :

Le Comité est prié de :

1. prendre note du rapport d'avancement sur la réforme ; et
2. d'adopter des directions stratégiques de réforme pour 2002 et 2003.

POINT 6

REVISION DES ORIENTATIONS DEVANT GUIDER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

Documents concernés : Révision des *Orientations*
WHC-01/CONF.208/6

Analyse de l'application du critère culturel (vi)
WHC-01/CONF.208/INF.13

Action requise :

Le Comité est prié de :

1. prendre note des progrès sensibles réalisés dans la révision des *Orientations* ;

2. décider d'un processus et d'un calendrier pour les débats et les décisions sur les questions juridiques/de politique générale recensés dans le rapport du Groupe de rédaction ; et
3. approuver l'organisation de la prochaine réunion du Groupe de rédaction au Siège de l'UNESCO, du 18 au 22 mars 2002 pour passer en revue les Annexes et les parties des *Orientations* qui doivent encore être finalisées.

POINT 7

SOUSSION DE RAPPORTS PRIODIQUES

POINT 7.1

RAPPORT SUR L'ETAT DU PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE

Documents concernés :

Soumission de rapports périodiques : Rapport sur l'état du patrimoine mondial en Afrique, 2001
WHC-01/CONF.208/7

Action requise :

Le Comité est prié :

1. d'approuver les recommandations contenues dans ce document, et
2. d'étudier et d'approuver le Programme d'action proposé.

POINT 7.2

RAPPORTS D'AVANCEMENT SUR LES STRATEGIES RELATIVES AUX RAPPORTS PERIODIQUES REGIONAUX

Documents concernés :

Soumission de rapports périodiques : Rapport d'avancement sur les stratégies régionales pour la soumission de rapports périodiques
WHC-01/CONF.208/8

Action requise :

Le Comité est prié de :

1. prendre une décision concernant le calendrier révisé de soumission de rapports périodiques ;
2. de noter l'avancement réalisé dans la région arabe pour mettre en œuvre les recommandations formulées à sa vingt-quatrième session ;
3. d'approuver les stratégies régionales présentées dans ce document et
4. d'étudier les implications budgétaires au point 12 de l'ordre du jour provisoire (Chapitre IV du budget).

POINT 8

ETAT DE CONSERVATION DES BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL ET SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

POINT 8.1

ETAT DE CONSERVATION DES BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Documents concernés :

Etat de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril
WHC-01/CONF.208/9

Rapport d'avancement sur le Projet UNESCO/DRC/UNFIP 243ZAI70 – Conservation de la biodiversité dans les régions de conflit armé – La protection des sites du patrimoine mondial en République démocratique du Congo
WHC-01/CONF.208/INF.4

Rapport de la mission d'experts WHC/IUCN à la Réserve naturelle de Srébarna (Bulgarie), 1-4 octobre 2001
WHC-01/CONF.208/INF.5

Des rapports sur l'état de conservation de dix-neuf biens naturels et de sept biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont soumis au Comité pour « faciliter l'examen à intervalles réguliers de l'état des biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril », comme prévu au paragraphe 92 des *Orientations*.

Comme il convient, le Secrétariat ou les organes consultatifs fourniront des informations complémentaires lors de la session du Comité.

Les réponses des Etats parties et les nouvelles informations disponibles sur l'état de conservation des biens depuis l'achèvement de la vingt-cinquième session du Bureau le 30 juin 2001 sont soumis pour étude au Comité.

Action requise:

Le Comité est prié

1. d'étudier les rapports ci-joint sur l'état de conservation :
et
2. de prendre les décisions appropriées et de recommander des mesures pour mise en œuvre par les Etats parties, les organes consultatifs et le Centre, conformément au paragraphe 93 des *Orientations* qui précise que :

« Sur la base de ces examens réguliers, le Comité décidera, en consultation avec l'Etat partie concerné :

- (i) *si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour la sauvegarde du bien,*

POINT 8.1 (Suite)

- (ii) *de rayer le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, s'il n'est plus menacé,*
- (iii) *d'envisager l'exclusion du bien à la fois de la Liste du patrimoine mondial en péril et de la Liste du patrimoine mondial, si ce bien a été à tel point altéré qu'il ait perdu les caractéristiques qui avaient déterminé son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, selon la procédure décrite aux paragraphes 46 à 56 ci-dessus ».*

A. Patrimoine naturel

Parc national d'Iguaçu (Brésil)

**Réserve naturelle de Srébarna (Bulgarie)
WHC-01/CONF.208/INF.5**

Parc national du Manovo-Gounda-St.Floris (République centrafricaine (RC)

République démocratique du Congo (RDC)

Parc national des Virunga

Parc national de la Garamba

Parc national de Kahuzi-Biega

Réserve de faune à okapis

Parc national de la Salonga

Parc national Sangay (Equateur)

Parc national du Simen (Ethiopie)

**Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba
(Guinée/Côte d'Ivoire)**

Réserve de biosphère Rio Platano (Honduras)

Sanctuaire de faune de Manas (Inde)

Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré (Niger)

Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal)

Parc national de l'Ichkeul (Tunisie)

Parc national des monts Rwenzori (Ouganda)

Parc national des Everglades (Etats-Unis d'Amérique)

Yellowstone (Etats-Unis d'Amérique)

POINT 8.1 (Suite)

B. Patrimoine culturel

Butrint (Albanie)

Projet de nouvelle décision :

Le Comité pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

«Le Comité prie instamment l'Etat partie de présenter un rapport sur son projet de mise en œuvre des recommandations faites par la mission conjointe UNESCO-ICOMOS-Fondation Butrint avant le 1^{er} février 2002, pour examen à sa vingt-sixième session (juin 2002).»

Angkor (Cambodge)

Ensemble monumental de Hampi (Inde)

Fort de Bahla (Oman)

Action requise :

Le Comité pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

«Le Comité félicite les autorités omanaises d'avoir commencé la préparation du plan de gestion et il les encourage à poursuivre la coopération avec le Centre jusqu'à son achèvement et sa mise en œuvre. Le Comité demande également au Centre de rendre compte de l'avancement du plan de gestion à la vingt-sixième session du Bureau en avril 2002.»

Fort et jardins de Shalimar à Lahore (Pakistan)

Zone archéologique de Chan Chan (Pérou)

Nouvelle décision proposée :

Le Comité pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

«Le Comité souhaite reconnaître le grand effort qu'a fait l'Etat partie pour soumettre un rapport sur ce site. Il juge cependant nécessaire de bien faire comprendre à l'Etat partie l'importance d'adresser les rapports à temps et avec suffisamment de détails. Le Comité prend note des mesures prises par les autorités nationales et il demande instamment à l'Etat partie de soumettre un rapport plus détaillé sur la mise en œuvre du plan de gestion, la résolution juridique des questions concernant les empiétements sur le site et les dispositions prises avec la police pour protéger le site, avant le 1^{er} février 2002, pour examen par le Comité à sa vingt-sixième session. De plus, le Comité a décidé de maintenir ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.»

Ville historique de Zabid (Yémen)

POINT 8.2

ETAT DE CONSERVATION DES BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Documents concernés : Etat de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

WHC-01/CONF.208/10

Rapport du Rapporteur sur la vingt-cinquième session extraordinaire du Bureau, Helsinki, Finlande, 7-8 décembre 2001

WHC-01/CONF.208/4

Action requise :

Il est demandé au Comité d'étudier les recommandations du Bureau et de prendre les mesures comme indiqué dans le document de travail **WHC-01/CONF.208/4**.

SECTION I Rapports sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour examen

Cette partie du document comprend les rapports sur l'état de conservation pour lesquels ils a été demandé au Bureau d'adopter un projet de décision selon les trois rubriques suivantes :

- (a) Le Bureau recommande au Comité d'inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- (b) Le Bureau transmet le rapport sur l'état de conservation au Comité pour suite à donner ;
- (c) Le Bureau transmet le rapport sur l'état de conservation avec sa propre observation / recommandation au Comité pour en prendre note.

SECTION II Rapports sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour en prendre note.

Cette partie comprend des informations sur l'état de conservation de biens spécifiques, qui ont été transmises au Bureau pour en prendre note.

PATRIMOINE NATUREL

EXPLOITATION MINIERE ET PATRIMOINE MONDIAL (POUR EN PRENDRE NOTE)

Afrique

1. **Réserve de faune du Dja (Cameroun) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
2. **Parc national/Forêt naturelle du mont Kenya (Kenya) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
3. Parc national du banc d'Arguin (Mauritanie) (pour en prendre note)
4. **Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
5. **Zone de conservation de Ngorongoro (République-Unie de Tanzanie) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
6. Parc national de Serengeti (République-Unie de Tanzanie) (pour en prendre note)

Asie et Pacifique

Biens du patrimoine mondial de l'Australie

7. La Grande Barrière (pour en prendre note)
8. Ile Fraser (pour en prendre note)
9. Les Sundarbans (Bangladesh) (pour en prendre note)
10. Parc national des Sunderbans (Inde) (pour en prendre note)
11. Parc national de Kaziranga (Inde) (pour en prendre note)
12. Parc national de Komodo (Indonésie) (pour en prendre note)
13. Parc national de Lorentz (Indonésie) (pour en prendre note)
14. Parc national du Gunung Mulu (Malaisie) (pour en prendre note)
15. Parc national de Royal Chitwan (Népal) (pour en prendre note)
16. Réserve forestière de Sinharaja (Sri Lanka) (pour en prendre note)
17. Baie d'Ha-Long (Viet Nam) (pour en prendre note)

Amérique latine et Caraïbes

18. Parc national de Los Katios (Colombie) (pour en prendre note)
19. **Iles Galápagos (Equateur) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
20. Sian Ka'an (Mexique) (pour en prendre note)
21. Parc national de Canaima (Venezuela) (pour en prendre note)

Europe et Amérique du Nord

22. Forêt Belovezhskaya Pushcha/Bialowieza (Belarus/pologne) (pour en prendre note)
23. **Parc national de Pirin (Bulgarie) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
24. Parc national du Gros-Morne (Canada) (pour en prendre note)
25. Parc national Nahanni (Canada) (pour en prendre note)
26. Grottes du karst aggtelek et du karst slovaque, (Hongrie/Slovaquie) (pour en prendre note)
27. Iles éoliennes (Italie) (pour en prendre note)
28. **Lac Baïkal (Fédération de Russie) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
29. Volcans du Kamchatka (Fédération de Russie) (pour en prendre note)
30. Caucase de l'Ouest (Fédération de Russie) (pour en prendre note)
31. Montagnes dorées de l'Altai (Fédération de Russie) (pour en prendre note)
32. Parc national de Doñana (Espagne) (pour en prendre note)
33. Ile de St Kilda (Royaume-Uni) (pour en prendre note)
34. Chaussée des Géants et sa côte (Royaume-Uni) (pour en prendre note)
35. Parc national des Great Smoky Mountains (Etats-Unis d'Amérique) (pour en prendre note)

PATRIMOINE MIXTE (NATUREL ET CULTUREL)

- 36. **Parc national de Kakadu (Australie) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
- 37. Zone de nature sauvage de Tasmanie (Australie) (pour en prendre note)
- 38. **Parc national de Tongariro (Nouvelle-Zélande) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
- 39. Hierapolis-Pamukkale (Turquie) (pour en prendre note)

PATRIMOINE CULTUREL

Europe et Amérique du Nord

- 40. Arrondissement historique de Québec (Canada) (pour en prendre note)
- 41. Réserve de la ville-musée de Mtskheta (Géorgie) (pour en prendre note)
- 42. Weimar classique (Allemagne) (pour en prendre note)
- 43. Ville hanséatique de Lübeck (Allemagne) (pour en prendre note)
- 44. Trèves – Monuments romains, cathédrale Saint Pierre et église Notre-Dame (Allemagne) (pour en prendre note)
- 45. Palais et Parcs de Potsdam et Berlin (Allemagne) (pour en prendre note)
- 46. Acropole, Athènes (Grèce) (pour en prendre note)
- 47. Centre historique de Naples (Italie) (pour en prendre note)
- 48. Isthme de Courlande (Lituanie/Fédération de Russie) (pour en prendre note)
- 49. **Ville de Luxembourg : vieux quartiers et fortifications (Luxembourg) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
- 50. Temples mégalithiques de Malte (Malte) (pour prendre note)
- 51. **Camp de concentration d'Auschwitz (Pologne) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**

- 52. **Centre historique de Sighisoara (Roumanie) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
- 53. **Kizhi Pogost (Fédération de Russie) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
- 54. Spišský Hrad et les monuments culturels associés (Slovaquie) (pour en prendre note)
- 55. Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) (pour en prendre note)
- 56. Stonehenge, Avebury et sites associés (Royaume-Uni) (pour en prendre note)

Etats arabes

- 57. Vallée du M'Zab (Algérie) (pour en prendre note)
- 58. Casbah d'Algers (Algérie) (pour en prendre note)
- 59. Site archéologique de Tipasa (Algérie) (pour en prendre note)
- 60. Le Caire islamique (République arabe d'Egypte) (pour en prendre note)
- 61. **Abu Mena (Egypte) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
- 62. Tyr (Liban) (pour en prendre note)
- 63. **Ksar d'Aït-Ben-Haddou (Maroc) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
- 64. Vieille ville de Sana'a (Yémen) (pour en prendre note)

Afrique

Aucun rapport dans ce point de l'ordre du jour (voir le Rapport sur l'état de conservation du patrimoine mondial en Afrique, 2001 dans le document WHC-01/CONF.208/7)

Asie et Pacifique

- 65. Palais du Potala, Lhasa (Chine) (pour en prendre note)
- 66. Site de l'homme de Pékin à Zhoukoudian (Chine) (pour en prendre note)
- 67. Grottes d'Ajanta (Inde) (pour en prendre note)
- 68. Grottes d'Ellora (Inde) (pour en prendre note)

- 69. **Vallée de Kathmandu (Népal) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
- 70. Lumbini, lieu de naissance du Bouddha (Népal) (pour en prendre note)
- 71. **Rizières en terrasse des cordillères des Philippines (Philippines) (voir documents WHC-01/CONF.208/4 et 10)**
- 72. Ville ancienne de Sigiriya (Sri Lanka) (pour en prendre note)

Amérique latine et Caraïbes

- 73. Brasilia (Brésil) (pour en prendre note)
- 74. Ville coloniale de Saint-Domingue (République dominicaine) (pour en prendre note)
- 75. Antigua Guatemala (Guatemala) (pour en prendre note)
- 76. Fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo, San Lorenzo (Panama) (pour en prendre note)
- 77. Site archéologique de Chavín (Pérou) (pour en prendre note)
- 78. Centre historique de la ville d'Arequipa (Pérou) (pour en prendre note)

DEJA PRIS EN NOTE PAR LE BUREAU

PATRIMOINE NATUREL

- 79. Sites fossilifères de mammifères d'Australie (Riversleigh et Naracoorte) (Australie) (pour en prendre note)
- 80. Région des montagnes Bleues (Australie) (pour en prendre note)

PATRIMOINE CULTUREL

- 81. Paysage culturel de Sintra (Portugal) (pour en prendre note)

POINT 9

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES ACTIONS REGIONALES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE GLOBALE POUR UNE LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL REPRESENTATIVE ET EQUILIBREE

Documents concernés :

Rapport d'avancement sur les actions régionales pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie globale

WHC-01/CONF.208/11

Report of the Meeting of States Parties on the Alpine Arc (Turin, Italie), 5-8 juillet 2001

WHC-01/CONF.208/INF.6 (en anglais seulement)

Report of the Thematic Meeting on Vineyard Cultural Landscapes (Tokai, Hongrie), 11-14 juillet 2001

WHC-01/CONF.208/INF.7 (en anglais seulement)

Report of the Expert Meeting on Plantation Systems in the Caribbean (Paramaribo, Suriname), 17 –19 juillet 2001

WHC-01/CONF.208/INF.8 (en anglais seulement)

Report of the Expert Meeting on Sacred Mountains in Asia (Japon), 4-10 septembre 2001

WHC-01/CONF.208/INF.9 (en anglais seulement)

Report of the Expert Meeting on Desert Landscapes and Oasis Systems (Oasis Kharga, Egypte), 23 - 26 septembre 2001

WHC-01/CONF.208/INF.10 (en anglais seulement)

Résolution du Parlement européen sur l'application de la Convention concernant la Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel dans les Etats membres de l'Union européenne

WHC-01/CONF.208/INF.16

Summary Report of the Regional Training Course on the Application of the World Heritage Convention, and its Role in Sustainable Development and Tourism in the Caribbean (Roseau, Dominique), 24 septembre - 3 octobre 2001

WHC-01/CONF.208/INF.17 (en anglais seulement)

Action requise :

Il est demandé au Comité de :

1. mesurer les progrès accomplis en 2001 ;
2. examiner les activités proposées en 2002-2003 ;
3. approuver le budget de l'exercice biennal 2002-2003 au Chapitre II- Stratégie globale présenté dans le document de travail WHC-01/CONF.208/18.

POINT 10

INFORMATION SUR LES LISTES INDICATIVES ET EXAMEN DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE BIENS CULTURELS ET NATURELS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL ET SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Documents concernés : Informations sur les listes indicatives et examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril et sur la Liste du patrimoine mondial
WHC-01/CONF.208/12 Rev

Informations sur les listes indicatives et examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril et sur la Liste du patrimoine mondial: **Identification des catégories de biens naturels et culturels non-représentées ou sous-représentées**
WHC-01/CONF.208/12 Add

Evaluations de l'ICOMOS sur les propositions d'inscription de biens culturels et mixtes
WHC-01/CONF.208/INF.11

Evaluations de l'ICOMOS sur les propositions d'inscription de biens culturels et mixtes : Addendum
WHC-01/CONF.208/INF.11 Add

Evaluations de l'UICN sur les propositions d'inscription de biens naturels et mixtes
WHC-01/CONF.208/INF.12

Décisions requises : Le Comité est invité à :

1. Conformément aux paragraphes 92 et 93 des *Orientations*, examiner les propositions d'inscription et le retrait des biens de la Liste du patrimoine mondial en péril,
2. Conformément au paragraphe 65 des *Orientations*, examiner les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des recommandations du Bureau et des compléments d'information présentés par les Etats parties et évalués par les organes consultatifs.

Le Comité prend des décisions pour les trois catégories suivantes :

- (a) biens qu'il inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ;
 - (b) biens qu'il décide de ne pas inscrire sur la Liste ;
 - (c) biens dont l'examen est différé.
3. prendre note de la situation relative aux listes indicatives (conformément aux paragraphes 7 et 8 des *Orientations*) présentées en Annexe 1.

**Tableau récapitulatif des recommandations faites lors des 25^e Sessions ordinaire et
extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial
(25 - 30 juin 2001 et 7-8 décembre 2001)¹
et recommandations ultérieures de l'Organe consultatif**

No. d'ordre	Biens du patrimoine mondial proposés	Etat partie	Rec. du Bureau	Rec. de l'OC
BIENS CULTURELS				
975	Le complexe industriel de la mine de charbon de Zollverein à Essen	Allemagne	I	I
1033	Le centre historique de Vienne	Autriche	I	I
1021	Tsodilo	Botswana	I	I
993	Centre historique de la ville de Goiás	Brésil	I	I
1039	Grottes de Yungang	Chine	I	I
707 Ter	Ensemble historique du Palais du Potala, Lhassa <i>[Extension pour inclure la zone de Norbulingka]</i>	Chine	OK	OK
351 Bis	Eglises peintes de la région de Troodos <i>[Extension pour inclure l'église Ayia Sotira, Palaichori]</i>	Chypre	OK	D
378 Bis	Architecture mudéjare d'Aragon <i>[Extension de l'Architecture mudéjare de Teruel]</i>	Espagne	OK	OK
1044	Paysage culturel d'Aranjuez	Espagne	I	I
981	Ensemble historique et architectural de Bolgar	Fédération de Russie	I	I
873 Rev	Provins, une ville de foire médiévale	France	I	I
1042	La vieille ville d'Acre	Israël	I	I
1025	Villa d'Este	Italie	I	I
1055	Vieille ville de Lamu	Kenya	I	I
1036	Les constructions en bois de Jurmala (maisons d'été du district de Dzintari)	Lettonie	N	N
950	Colline royale d'Ambohimanga	Madagascar	I	I
753 Rev	Médina d'Essaouira (ancienne Mogador)	Maroc	I	I
1022	Tombes des rois du Buganda à Kasubi	Ouganda	I	I
603 Rev	Samarkand - carrefour de cultures	Ouzbékistan	I	I
1054	Eglises de la Paix à Jawor et Swidnica	Pologne	I	I
1046	Région viticole du Haut-Douro	Portugal	I	I
1031	Centre historique de Guimarães	Portugal	I	I
481	Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak	Rép. pop. dém. du Laos	I	I
1052	Villa Tugendhat à Brno	Rép. tchèque	I	I
1030	Usines de la vallée de la Derwent	Royaume-Uni	I	I
1028	Saltaire	Royaume-Uni	I	I

¹ Les biens *différés* par le Bureau, qui ne seront donc pas examinés par le Comité à sa vingt-cinquième session, ne sont pas inclus.

No. d'ordre	Biens du patrimoine mondial proposés	Etat partie	Rec. du Bureau	Rec. de l'OC
429 Rev	New Lanark	Royaume-Uni	I	I
1027	La zone d'exploitation minière de la grande montagne de cuivre de Falun	Suède	I	I
BIENS MIXTES				
772 Rev	Paysage culturel de Fertö-Neusiedlersee	Autriche/Hongrie	I - N	I - N
766 Rev	Complexe naturel «Sikhote-Alin central »	Fédération de Russie	W - I/D	W - I/D
1040	Parc national de Massada	Israël	I - N	I - N
1059	Grotte de Karain et environs	Turquie	D - N	D - N
BIENS NATURELS				
1035	Aires protégées du Cerrado: Parc national Chapada dos Veadeiros et Parc national Emas	Brésil	I	I
1000 Rev	Les Iles atlantiques brésiliennes : les Réserves de Fernando de Noronha et de l'atol das Rocas	Brésil	I	I
839 Rev	Parc national Alejandro de Humboldt	Cuba	I	I
1 Bis	Iles Galápagos [<i>Extension pour inclure la Réserve marine des Galápagos</i>]	Equateur	OK	OK
765 Bis	Volcans du Kamchatka [<i>Extension pour inclure le Parc naturel Kluchevskoy</i>]	Fédération de Russie	OK	OK
801 Bis	Parcs nationaux du Lac Turkana [<i>Extension du Parc national de Sibiloï/Île Centrale</i>]	Kenya	OK	OK
1029	Littoral du Dorset et de l'est du Devon	Royaume-Uni	I	I
1037	Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn	Suisse	I	I
1050	Karadag	Ukraine	N	N
1049	Colline de Kenit	Ukraine	N	N
1047	Svyati Gory	Ukraine	N	N
1048	Marécages polissiens et Crête Slovechno-Ovruch	Ukraine	N	N
1051	Crête Podilliam	Ukraine	N	N

LEGENDE

I	recommandation d'inscription	Rec of AB	recommandation la plus récente de l'organe consultatif
N	recommandation de rejet		
R	recommandation de renvoi		
D	recommandation d'étude différée	I/D	L'organe consultatif et le Bureau ont recommandé d'inscrire seulement une partie du site et de différer l'étude du reste
OK	recommandation d'approbation d'une extension		
W	retrait		

POINT 10
(Suite)

Suite à l'examen de toutes les propositions d'inscription, le Directeur du Centre va présenter le document sur l'identification des catégories de biens naturels et culturels non-représentées ou sous-représentées.

Documents concernés : Informations sur les listes indicatives et examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril et sur la Liste du patrimoine mondial: **Identification des catégories de biens naturels et culturels non-représentées ou sous-représentées.**
WHC-01/CONF.208/12 Add

Action requise : Le Comité est invité à approuver les méthodes proposées pour la sélection des 30 nouvelles propositions d'inscription à examiner par le Comité en juin 2003.
(voir Section IV de WHC-01/CONF.208/12 Add)

POINT 14 **RAPPORT SUR LE CONSEIL D'EXPERTS DES PEUPLES AUTOCHTONES DU PATRIMOINE MONDIAL (WHIPCOE)**

Document concerné : Rapport sur la proposition d'établir un Conseil d'experts des peuples autochtones du patrimoine mondial (WHIPCOE)
WHC-01/CONF.208/13

Actions requises : Le Comité pourrait souhaiter :

1. prendre note du présent rapport d'avancement
2. étudier le projet descriptif du WHIPCOE (Section II) ; et
3. adopter des décisions comme cela est indiqué dans la Section III du document WHC-01/CONF.208/13.

POINT 12 **RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA STRATEGIE DE GESTION DE L'INFORMATION**

Documents concernés : Documentation statutaire et enregistrement
WHC-01/CONF.208/15

Programme de gestion de l'information du patrimoine mondial
WHC-01/CONF.208/16

POINT 15

EXAMEN DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL ET APPROBATION DU BUDGET POUR 2002-2003

Documents concernés :

Examen du Fonds du patrimoine mondial et approbation du budget pour 2002, et présentation du budget provisoire pour 2003

WHC-01/CONF.208/18

Rapports sur les activités de l'UICN, de l'ICOMOS et de l'ICCROM entreprises depuis la vingt-quatrième session du Comité du patrimoine mondial et justifications des dépenses selon le plan de travail approuvé par le Comité

WHC-01/CONF.208/INF.14

Africa 2009

WHC-01/CONF.208/INF.18

Décisions requises :

Il est demandé au Comité :

1. de prendre note des comptes du Fonds du patrimoine mondial pour 2000 approuvés par le Contrôleur et présentés à la 13^{ème} Assemblée générale et des comptes provisoires du Fonds du patrimoine mondial pour 2001, arrêtés au 31 octobre 2001 ;
2. de fixer un plafond pour l'enveloppe budgétaire pour 2002 et 2003 et d'affecter, dans le cadre de ce plafond, les crédits aux différents chapitres et lignes budgétaires ;
3. d'examiner et d'approuver les plans de travail pour 2002 et 2003 ;
4. d'étudier le changement des plafonds des demandes d'assistance internationale proposé par la 25^{ème} session du Bureau (juin 2001) ;
5. de revoir la situation du Fonds du patrimoine mondial et des contributions obligatoires et volontaires, et les moyens pour mettre en œuvre la *Convention* afin d'améliorer les ressources financières du Fonds en reconsidérant le projet de résolution de la 13^{ème} Assemblée générale pour une contribution volontaire additionnelle au Fonds.

POINT 17

DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Document concerné :

Demandes d'assistance internationale

WHC-01/CONF.208/20

Note :

Suite à l'approbation du budget, une réunion du Bureau aura lieu le vendredi 14 décembre de 19h00 à 21h00 pour considérer les demandes d'assistance internationale.

Action requise : Il est demandé au Comité :

1. de prendre des décisions concernant les demandes recommandées par le Bureau pour approbation présentées dans **Partie II** dans ce présent document.

Note : **La documentation détaillée de toutes les demandes sera disponible pour consultation par le Comité sur demande au Secrétariat.**

Lors de la prise de décisions, il est rappelé au Comité la décision du Comité selon laquelle la moitié du budget de formation et un tiers du budget de coopération technique doivent être réservés aux activités associées au patrimoine naturel.

POINT 11 **RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA STRATEGIE GLOBALE DE LA FORMATION**

Document concerné : Rapport d'avancement sur la Stratégie globale de formation **WHC-01/CONF.208/14**

Actions requises : Il est demandé au Comité de prendre note de l'information contenue dans ce document et d'adopter :

1. La stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel et le patrimoine naturel
2. Le plan d'action prioritaire pour la formation dans le domaine du patrimoine naturel et culturel

Note: Une présentation sur "Le patrimoine mondial aux mains des jeunes" aura lieu le samedi 15 décembre de 12h00 à 12h30.

POINT 18 **DATE, LIEU ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-SIXIEME SESSION DU BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL (AVRIL 2002)**

Document concerné : Date, lieu et ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial **WHC-01/CONF.208/21**

Action requise : Il est demandé au Comité d'adopter la date, le lieu et l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial.

POINT 19 **DATE, LIEU ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-SIXIEME SESSION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL (JUN 2002)**

Document concerné : Date, lieu et ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session du Comité du patrimoine mondial
WHC-01/CONF.208/22

Action requise : Il est demandé au Comité d'adopter la date, le lieu et l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session du Comité du patrimoine mondial.

POINT 20 **QUESTIONS DIVERSES**

POINT 21 **ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION**

Le rapport du Comité (WHC-01/CONF.208/24) sera présenté aux membres du Comité pour adoption l'après-midi du dimanche 16 décembre 2001.

POINT 22 **CLOTURE DE LA SESSION**